

DEPARTEMENT  
NORD**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
De la commune de BEUGNIES

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	15	12

Séance du 05 avril deux mille vingt quatre

L'an deux mille vingt quatre  
et le 05 avril  
à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette  
Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
sous  
la présidence de Monsieur ERNESTI Maire  
**Présents** : Mrs ERNESTI, CORDIEZ, CARLIER, MASY,  
PRZESZLO, PODEVIN Mmes PLACE, LOCOCCIOLO,  
ERNESTI, KRZYZANIAK, LAWRENCE, CLAUTEAUX  
**Procurations** : Mr BAUDUIN donne procuration à Mr  
CARLIER  
**Absent** : Mrs MAIRIAUX, GLOBEZ  
**Secrétaire de séance** : Mme CLAUTEAUX

**Date de la Convocation**

Lundi 25 mars 2024

**Délibération pour l'affectation des résultats**

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023 il a été  
décidé à l'unanimité de reprendre l'affectation des résultats comme suit :

En investissement, le résultat global est positif. Il convient de reporter le résultat de  
clôture 2023 c'est-à-dire 254 507,42 € en Excédents d'investissement reportés au 001.

En fonctionnement, le résultat global est positif. Il convient de reporter le résultat de  
clôture 2023 c'est-à-dire 215 376,70 € en Excédents de fonctionnement reportés au  
002.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5,  
R. 2311-11 à R. 2311-13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Le Conseil Municipal par 11 voix Pour et 1 Abstention Mr Przeszlo décide de  
STATUER sur l'affectation des résultats comme suit :

- Excédents d'investissement reportés (001) : 254 507,42€
- Excédents de fonctionnement reportés (002) : 215 376,70 €

Aucune affectation au compte 1068 pour 2024.

Pour extrait Certifié Conforme  
Le Maire

